

POLITIQUE
CULTURELLE



TANT QU'UNE VILLE N'A PAS ÉTÉ ÉCRITE, CHANTÉE, PEINTE, TANT QU'ELLE N'A PAS INVENTÉ UNE ARCHITECTURE, UNE CINÉMATOGRAPHIE, UNE MUSIQUE, UNE QUALITÉ DE LANGUE ACCORDÉES À L'ESPRIT DES LIEUX, ELLE N'EXISTE QUE POUR LE TRANSIT, LE TRANSITOIRE, LE PÉRISSABLE.

- PIERRE MORENCY

Chère citoyenne,
Cher citoyen,

L'épanouissement culturel a toujours été une préoccupation incontournable des autorités municipales. Des efforts continus ont été consentis afin d'encourager et de favoriser le développement du loisir culturel et de la pratique amateur ou professionnelle, des secteurs fondamentalement complémentaires.

Le dynamisme, la créativité et l'originalité dont ont fait preuve les artistes et les organismes au cours des dernières années ont donné à la capitale et à sa population une vie culturelle de qualité qui nous est enviée à bien des égards. L'effort de soutien aux organismes et aux artistes professionnels doit être maintenu pour assurer l'essor du secteur artistique et culturel, une des garanties majeures de développement économique de la ville nouvelle.

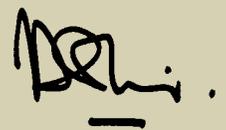
Le développement culturel repose en bonne partie sur le travail et le talent de celles et ceux qui en tirent leur gagne-pain. Il se nourrit également de l'enthousiasme des personnes pour qui arts et culture se conçoivent comme des moments de plaisir et d'enrichissement. La nouvelle *Politique culturelle* de la Ville de Québec rend désormais les arts et la culture encore plus accessibles afin que toutes et tous puissent avoir les moyens de pratiquer, de transmettre et de partager leur passion du beau et du bien fait.

En privilégiant l'accessibilité à l'activité culturelle sous toutes ses formes, la Ville de Québec veut encourager la collaboration entre amateurs et professionnels, reconnaître l'activité bénévole, stimuler l'éclosion de nouveaux talents, favoriser l'innovation, tant dans la pratique artistique que dans sa gestion, et développer de nouveaux partenariats.

Ville d'art et d'histoire, Québec doit néanmoins s'adapter aux réalités du monde contemporain tout en préservant son identité. Elle doit rayonner bien au-delà de ses limites et se faire connaître davantage. Sa vitalité culturelle et sa riche histoire doivent y contribuer. Ainsi, par sa nouvelle *Politique culturelle*, la Ville de Québec tient à réaffirmer l'importance de préserver notre héritage, tangible et intangible, et de diffuser largement ce que nous sommes, nos particularités et le caractère unique de la ville en Amérique du Nord.

Je suis convaincu que la nouvelle *Politique culturelle* sera, pour la Ville de Québec et sa population, un outil formidable qui favorisera autant l'excellence que l'accessibilité. Ainsi, de toutes les énergies vouées aux arts et à la culture où qu'elles se trouvent sur le territoire, émergera une grande fierté, celle de vivre dans une ville où la culture est capitale.

Le maire de Québec,



Jean-Paul L'Allier

Chère citoyenne,
Cher citoyen,

La nouvelle *Politique culturelle* que présente aujourd'hui la Ville de Québec résulte d'un remarquable engagement de la population dont nous devons être très fiers, puisqu'il constitue une première dans les annales de la vie municipale.

Citoyennes et citoyens, artistes, artisanes et artisans, membres d'organismes culturels, communautaires et de loisir, professionnelles et professionnels des arts et de la culture ont répondu à l'appel et se sont mobilisés pour accompagner la Ville dans le processus d'élaboration de cette politique.

En fait, près de 600 personnes se sont déplacées pour assister à l'une ou l'autre des séances d'information et de consultation prévues dans la démarche, tant à celles qui ont été tenues dans chacun des arrondissements qu'à celle qui a été organisée pour le milieu artistique et culturel. Cette remarquable participation s'est également traduite par la centaine de mémoires déposés qui représentent un bon millier de pages de précieux commentaires et de recommandations.

Ainsi, cette participation a été essentielle; elle a contribué à bien cerner les tenants et les aboutissants que nécessite la mise en œuvre d'une politique culturelle qui reflète le contexte de la ville nouvelle. L'exercice a permis de constater à quel point nous étions riches des pratiques, des expériences et des réalisations de toutes celles et ceux qui s'activent sur tous les plans du développement artistique et culturel, et ce, dans l'ensemble de la ville.

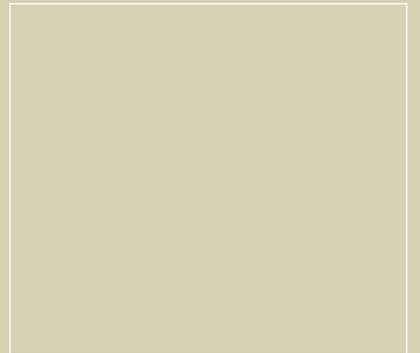
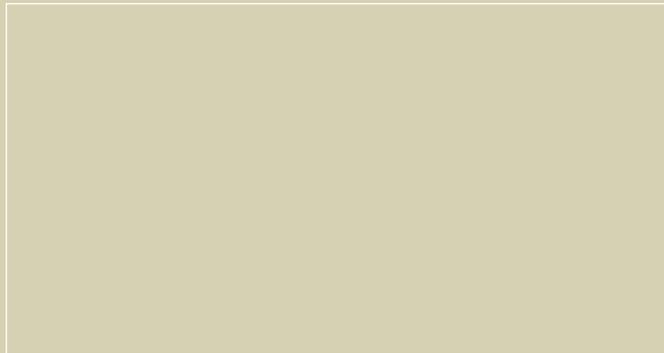
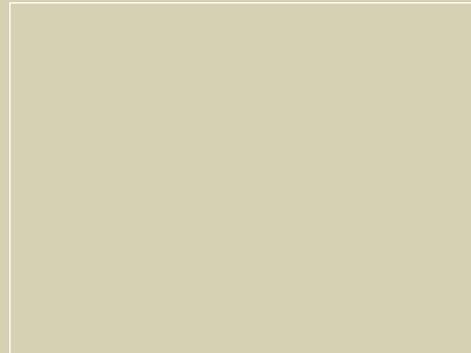
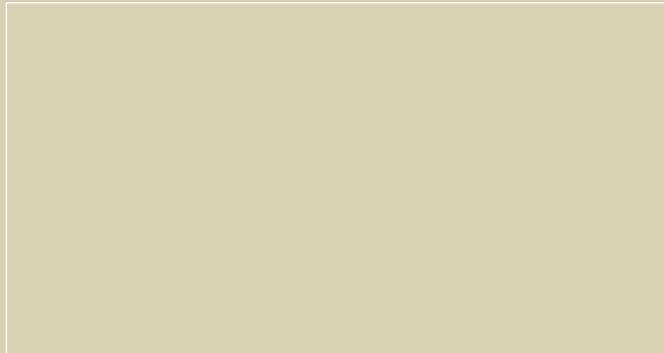
Avec cette politique, qui nous appartient à toutes et tous, nous nous donnons des bases solides en privilégiant l'accessibilité à la pratique culturelle tout en renforçant l'assise du milieu professionnel. Des orientations mais également des objectifs et des actions ont été définis. Ils permettront d'assurer l'épanouissement d'une activité artistique et culturelle digne d'une capitale et de sa population.



Lynda Cloutier,

conseillère municipale du district électoral des Faubourgs
membre du comité exécutif responsable de la culture

QUÉBEC, VILLE-PHARE, VILLE DE CULTURE





Berceau de la civilisation française en Amérique, seule ville encore fortifiée au nord du Mexique, Québec figure sur la prestigieuse *Liste du patrimoine mondial* de l'UNESCO. En ce sens, elle fait partie de l'héritage de l'humanité. Capitale depuis toujours, elle abrite l'administration culturelle de l'État, des institutions culturelles nationales et des sièges sociaux d'organismes à rayonnement national et international. Riche de quatre siècles d'histoire, pourvue d'un admirable patrimoine architectural, archéologique et paysager, Québec se révèle aussi un milieu de vie exceptionnel.

Sa valeur remarquable ne s'arrête pas là. La ville est une vitrine de la culture québécoise. Elle dispose d'une grande concentration de ressources dont l'excellence est reconnue ici, de même que sur les scènes régionale, nationale et internationale. Dans toutes les sphères de la culture, la capitale réunit des compétences et des expertises professionnelles hors du commun. Ces talents lui assurent une vie culturelle dynamique et fertile, une constante capacité de renouvellement et un généreux bassin de ressources spécialisées.

À Québec, la culture se vit en continu. Dans le domaine artistique, la ville s'affirme à la fois comme un centre de formation, de création, de production et de diffusion. Sur le plan de la formation, la capitale abrite des universités, des collèges, des conservatoires et des écoles qui ouvrent la voie à des carrières artistiques et culturelles. Elle offre également une gamme étendue de loisirs culturels destinés à la population. Prodigieux foyer de création, Québec recèle une multitude d'artistes qui ont choisi d'exercer leur art dans un environnement propice et stimulant. Pôle de production reconnu, la ville compte, dans diverses disciplines

culturelles, nombre d'institutions et d'organismes dont certains ont une notoriété internationale. Québec est aussi un lieu de rassemblement et de grandes manifestations culturelles populaires. S'ajoutent enfin à ce foisonnement de nombreux lieux de diffusion culturelle, tant spécialisés que multidisciplinaires.

Ce portrait témoigne de la vigueur culturelle de la capitale et de l'apport indéniable de la culture au développement économique et social de la ville. Débordant les frontières, la culture contribue aussi au rayonnement de Québec sur les scènes nationale et internationale.

À la fois cadre de référence et outil de concertation, la nouvelle *Politique culturelle* de la Ville de Québec vient confirmer l'impact positif de la culture sur la qualité de vie de la population. De plus, elle propose aux citoyennes et citoyens de tous les arrondissements d'avoir un accès accru à la culture. Elle répond de même au désir du milieu professionnel d'exploiter plus à fond son potentiel de création. Soulignons que le mot « culture » englobe ici toutes les formes d'art, les lettres ainsi que le patrimoine au sens large du terme.

La *Politique culturelle* de la Ville de Québec présente d'abord neuf fondements qui guideront ses interventions. Elle expose ensuite le partage des responsabilités entre le Service de la culture et les arrondissements. Suivent les quatre orientations de la Ville en matière de culture accompagnées d'objectifs. Enfin, un dernier volet traite de la mise en œuvre de la politique. Autant de mesures, de gestes concrets et d'engagements qui permettront à Québec de demeurer une ville-phare qui éclaire et guide, une ville de culture.



LES FONDEMENTS

LE PARTAGE
DES RESPONSABILITÉS

LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

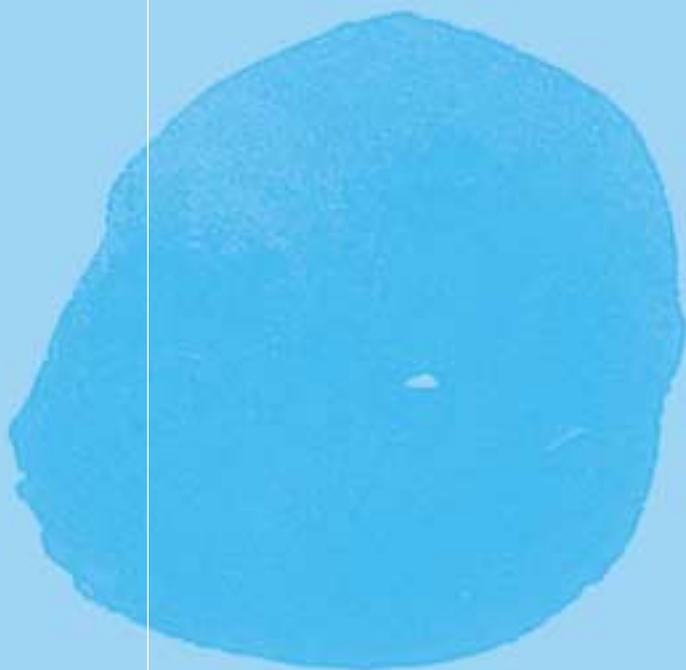
LA MISE EN ŒUVRE

TABLE DES MATIÈRES

1. LES FONDEMENTS	12
1.1 La culture, source d'épanouissement et bien collectif	13
1.2 La culture, un facteur de cohésion et d'intégration sociales	13
1.3 L'artiste, au cœur de la réalité culturelle	13
1.4 Le bénévolat, indispensable à la vie culturelle	14
1.5 La culture, un levier de développement	14
1.6 Le patrimoine, un legs inaliénable	14
1.7 La capitale, reflet de la société québécoise	15
1.8 La Ville, un chef de file mobilisateur	15
1.9 La culture, au centre des préoccupations municipales	15
2. LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS	18
3. LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS	22
3.1 Première orientation : UNE CULTURE ACCESSIBLE	23
3.1.1 Augmenter la participation de la population à la vie culturelle	24
3.1.2 Faire du réseau des bibliothèques un instrument privilégié de développement culturel	24
3.1.3 Accroître les activités de communication	25
3.1.4 Bonifier le soutien aux organismes de loisir culturel	26
3.1.5 Encourager l'action bénévole	26
3.2 Deuxième orientation : UNE VITALITÉ CULTURELLE SOUTENUE	27
3.2.1 Renforcer l'assise du milieu professionnel	28
3.2.2 Appuyer la création et l'innovation	29
3.3 Troisième orientation : UNE IDENTITÉ PATRIMONIALE AFFIRMÉE	30
3.3.1 Consolider les bases de l'intervention en matière de patrimoine	30
3.3.2 Mieux faire connaître pour mieux préserver et partager	31
3.4 Quatrième orientation : DES HORIZONS ÉLARGIS	32
3.4.1 Stimuler le rayonnement culturel de la capitale	33
3.4.2 Favoriser l'ouverture et la diversité culturelle	33
3.4.3 Redécouvrir les premières nations	34
3.4.4 Accentuer l'offre en tourisme culturel	34
3.4.5 Célébrer notre histoire	35
4. LA MISE EN ŒUVRE	38
4.1 Élaborer un plan d'action triennal	40
4.2 Définir les règles de partenariat	40
4.3 Arrimer la politique culturelle et son plan d'action au processus budgétaire	41
LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : UN PROJET COLLECTIF	42
ANNEXE 1	45
Les séances d'information et de consultation et les audiences publiques	
ANNEXE 2	46
Les organismes et les personnes qui ont déposé un mémoire	

J'AIME L'AMBIVALENCE DU MOT CULTURE. LE SOL REMUÉ D'OÙ VIENNENT LES FRUITS DE LA NATURE, L'ESPRIT TRAVAILLÉ D'OÙ VIENNENT LES FRUITS DE LA CONNAISSANCE : IL S'AGIT CHAQUE FOIS DE CULTURE ET LE MÊME MOT ENGLOBE CE QUI ASSOIT LE FONDEMENT ET DEVIENT LE SOCLE DES CIVILISATIONS.

- ANDRÉ RICARD



1.

LES FONDEMENTS

La *Politique culturelle* présente un cadre général à l'intérieur duquel la Ville, autant par ses arrondissements que par ses services communs, exprime ses ambitions et ses intentions au regard de son développement culturel. Elle repose sur neuf fondements qui détermineront toutes ses interventions en la matière au cours des prochaines années.



1.1

La culture, source d'épanouissement et bien collectif

La culture favorise l'épanouissement des individus et de la communauté dans un ensemble d'activités créatrices. Elle contribue à la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Québec parce qu'elle valorise le raffinement de l'esprit, la connaissance et le développement d'habiletés dans les diverses formes de l'expression artistique et culturelle. Elle devient un bien collectif parce qu'elle concourt au développement harmonieux d'une société démocratique.

1.2

La culture, un facteur de cohésion et d'intégration sociales

La culture, en tant que facteur de cohésion et d'intégration sociales, permet non seulement à l'individu de s'affirmer, mais aussi de développer un sentiment d'appartenance à sa collectivité. Elle aide à décloisonner la pensée et à tisser des liens dans la communauté, sans aucune discrimination. Elle contribue ainsi à l'enrichissement de la capitale et de sa population.

1.3

L'artiste, au cœur de la réalité culturelle

Les arts et la culture s'alimentent avant tout du travail de création de l'artiste, qui mérite d'exercer son art dans des conditions favorables comportant des perspectives de développement à la hauteur de ses ambitions. Il est primordial que Québec sache retenir en ses murs ses nombreux artistes, travailleuses et travailleurs culturels.

LES FONDEMENTS

1.4 Le bénévolat, indispensable à la vie culturelle

Plusieurs citoyennes et citoyens s'engagent dans le développement culturel en donnant de leur temps et en partageant leurs compétences dans les multiples domaines de l'activité artistique et culturelle. Leur participation ne se limite pas à la simple prestation de services au bénéfice des organismes et des clientèles. Leur engagement en fait des agents de sensibilisation et d'animation du milieu qui rapprochent la communauté de ses artistes, artisanes et artisans ainsi que du monde des arts et de la culture en général. L'action bénévole, exercice de citoyenneté, contribue au développement de la collectivité.

1.5 La culture, un levier de développement

La culture s'avère un outil de diversification des assises économiques dont l'impact est concret au chapitre des emplois, de la consommation des produits et des services, des retombées économiques et de la fiscalité. Elle s'intègre donc à la stratégie de développement économique de Québec.

1.6 Le patrimoine, un legs inaliénable

Le patrimoine de Québec, dans ses aspects tangibles et intangibles, matériels et immatériels, constitue une richesse reconnue à travers le monde; qu'il suffise de rappeler que le Vieux-Québec est inscrit depuis 1985 sur la *Liste du patrimoine mondial* de l'UNESCO. Les ressources patrimoniales de la capitale témoignent du caractère spécifique et attrayant de la ville qu'il convient non seulement de conserver, mais aussi de mettre en valeur et de développer. Il s'agit là d'une responsabilité partagée qui doit interpeller à la fois la population, le milieu, la municipalité et les gouvernements.

1.7 La capitale, reflet de la société québécoise

La vocation de capitale confère à Québec un rôle distinct de celui des autres municipalités en matière de développement culturel. La ville est évidemment la capitale du Québec, mais aussi celle de ses régions ainsi qu'un point de référence pour les nouveaux arrivants et arrivantes. Son rôle historique et la richesse de sa culture ont permis l'épanouissement d'une multitude de talents et d'organismes artistiques et culturels reconnus bien au-delà de ses frontières.

1.8 La Ville, un chef de file mobilisateur

Le développement culturel repose sur la participation active des nombreux partenaires du milieu et des partenaires institutionnels. La Ville les invite tous à partager la responsabilité de créer un climat et des conditions favorables à l'exercice du droit à la culture. Leurs actions et les moyens auxquels ils recourent doivent être complémentaires et reposer sur un financement équitable.

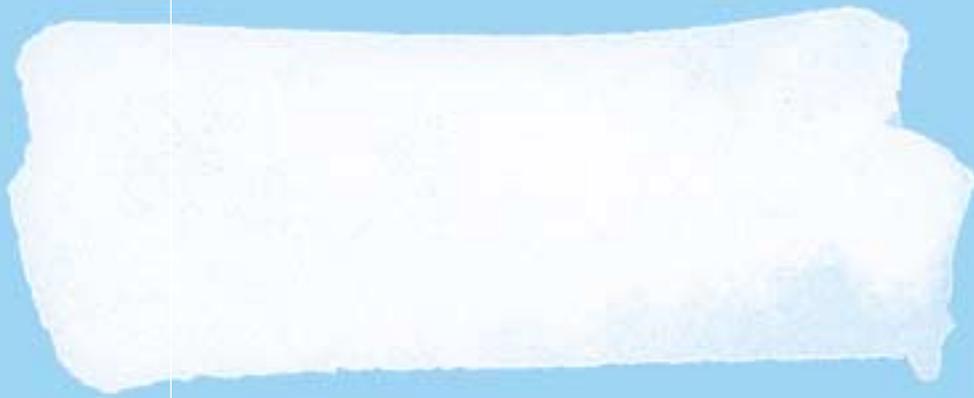
Maître d'œuvre du développement sur son territoire, la Ville de Québec assume un rôle de leader dans le domaine des arts et de la culture. Ce rôle s'exprime non seulement sur le plan des orientations et des initiatives ciblées, mais aussi en matière de sensibilisation, de concertation et de réseautage des intervenants culturels.

1.9 La culture, au centre des préoccupations municipales

Les interventions dans le champ culturel doivent s'inscrire dans une politique municipale encadrant les décisions qui s'y rapportent. La Ville se crée ainsi l'obligation d'inclure la préoccupation culturelle dans ses engagements et dans les réalisations qui en découlent. De ce fait, la *Politique culturelle* s'insère dans toute démarche de planification stratégique et dans les processus de mise en œuvre des interventions municipales, tant à l'échelle de la Ville qu'à celle des arrondissements.

SI UN JOUR, VOUS PARVENIEZ À MUSELER TOUS LES ARTISTES, IL EN RESTERAIT SANS DOUTE UN, TOUT AU FOND DE VOUS, ENCORE CAPABLE DE VOUS BOULEVERSER.

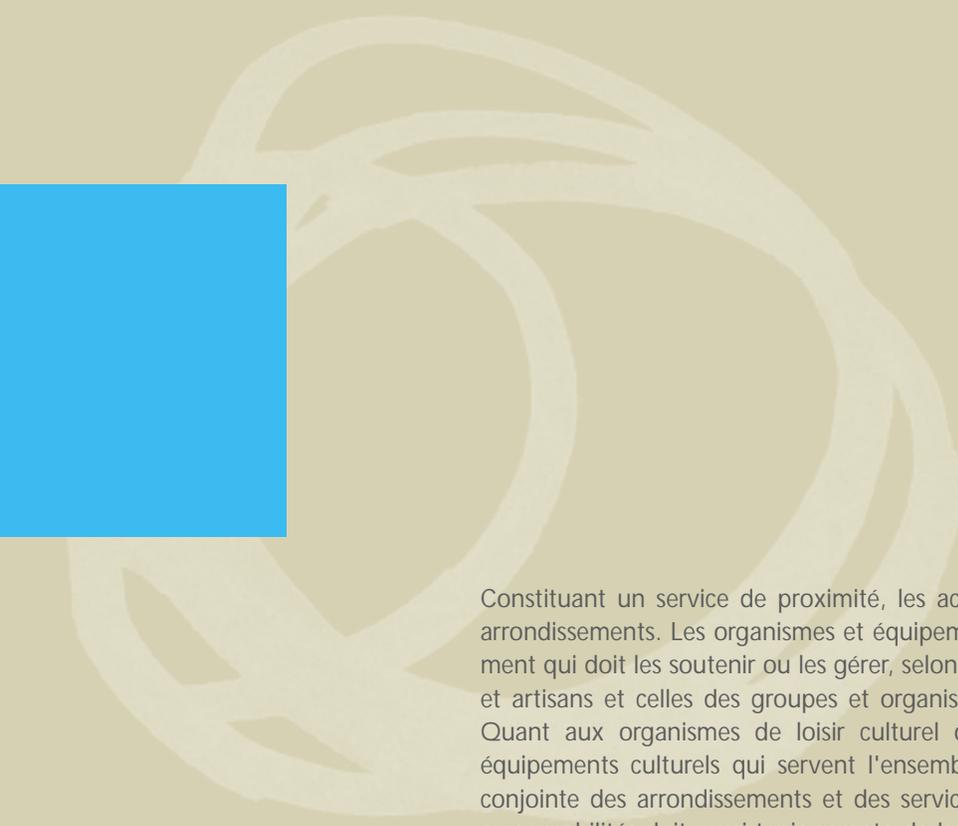
- ESTHER CROFT



2.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Le développement culturel englobe autant les activités de loisir culturel que celles se rattachant à la vie culturelle professionnelle. Afin que la population et le milieu culturel puissent se repérer dans l'organisation et avoir plus facilement accès aux ressources municipales, la Ville a établi la répartition des responsabilités entre les arrondissements, d'une part, et les services communs, d'autre part.



Constituant un service de proximité, les activités de loisir culturel sont de la compétence des arrondissements. Les organismes et équipements de nature locale relèvent donc de l'arrondissement qui doit les soutenir ou les gérer, selon le cas. Par ailleurs, les activités des artistes, artisans et artisans et celles des groupes et organismes professionnels relèvent des services communs. Quant aux organismes de loisir culturel offrant des services à l'échelle municipale et aux équipements culturels qui servent l'ensemble de la population, ils sont sous la responsabilité conjointe des arrondissements et des services communs. Il va de soi que cette répartition des responsabilités doit aussi tenir compte de la cohérence du développement culturel et du respect des particularités de chacun des arrondissements.

De plus, bien que le Service de la culture et les arrondissements jouent un rôle majeur, certaines actions issues de la *Politique culturelle* nécessitent également la participation d'autres unités administratives tels le Service des communications, le Service de l'aménagement du territoire, le Service du greffe et des archives, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, l'Office du tourisme et des congrès, le Bureau du développement touristique et des grands événements et le Commissariat aux relations internationales.

Le Service de la culture

Ce service élabore la politique municipale en matière d'arts et de culture et participe à la mise en œuvre des initiatives municipales en ce domaine. De concert avec ses partenaires, il contribue au soutien des artistes et des entreprises et organismes culturels. Il favorise l'accès de la population aux arts et à la culture et appuie la connaissance, la conservation et la diffusion du patrimoine. Il est responsable de la politique concernant les bibliothèques et les projets d'art public dans la ville. Ce service soutient les arrondissements dans la réalisation de leur mandat en matière de culture. Plus spécifiquement, le Service de la culture :

- est responsable des orientations et du cadre général des interventions ainsi que des outils d'évaluation des services et des besoins dans le domaine de la culture;
- soutient les divisions d'arrondissement dans l'offre d'activités et de services à la collectivité;
- planifie, élabore, coordonne et évalue les programmes de soutien et de développement dédiés aux organismes artistiques et culturels professionnels;
- élabore et évalue, de concert avec les arrondissements, les politiques administratives et sectorielles en matière de culture;
- pilote les dossiers culturels auprès des autorités politiques;
- négocie les ententes de partenariat avec les institutions, les organismes régionaux, les gouvernements et autres instances pour les dossiers culturels qui touchent l'ensemble de la Ville.

Les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire des arrondissements

Ces divisions sont responsables des parcs, des équipements culturels et de loisir ainsi que des activités culturelles, communautaires, sportives et de plein air relevant de leur arrondissement.

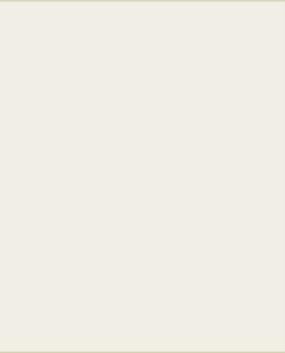
Les divisions sont responsables de l'offre de services à la population en matière d'activités de loisirs, de culture, d'entraide ou d'action communautaire. Elles assurent le soutien technique et financier ainsi que l'encadrement requis pour favoriser la réalisation de programmes et d'événements locaux à caractère culturel, social, sportif ou communautaire. À cette fin, elles collaborent avec les organismes de leur arrondissement pour connaître leurs besoins, leur apporter le soutien approprié et coordonner leurs actions. Plus spécifiquement, les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire :

- sont responsables, entre autres, de l'offre de services de loisirs, de sports et de plein air pour la population de leur territoire;
- soutiennent les organismes culturels bénévoles de l'arrondissement et, de concert avec ceux-ci, entretiennent des partenariats locaux avec les institutions, les artistes et les groupes d'artistes de l'arrondissement;
- gèrent les équipements culturels, notamment les bibliothèques situées sur leur territoire;
- participent à la consultation et à l'information de la population, de même qu'à l'élaboration et à l'application des politiques et des programmes de la Ville.

3.

LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

La culture est un univers complexe, référant notamment aux activités liées à la création, à la production, à la diffusion, à la consommation et à la conservation des biens et des services culturels. Ses composantes ne sont ni cloisonnées ni exclusives.



L'intervention municipale proposée dans le cadre de la *Politique culturelle* n'est pas structurée en fonction d'activités ou de disciplines particulières, mais bien selon quatre grandes orientations thématiques découlant des neuf fondements.

3.1

Première orientation : UNE CULTURE ACCESSIBLE

La participation à la vie culturelle, tant pour la communauté artistique que pour la population en général, doit être la finalité de la *Politique culturelle* de la Ville de Québec. Cet idéal incarne les valeurs de démocratie, de pluralisme et d'ouverture de la société québécoise que doit refléter sa capitale. Dans ce contexte, et tout en consolidant les acquis, la Ville de Québec prévoit concentrer ses énergies et ses ressources à l'atteinte de cinq objectifs précis.

3.1.1

AUGMENTER la participation de la population à la vie culturelle

L'accessibilité aux divers produits et événements culturels est non seulement un indicateur de la qualité de vie d'une population et du dynamisme du milieu culturel, mais également un révélateur de l'importance qu'accorde une société à sa culture.

Les interventions qui permettront d'atteindre cet objectif doivent autant favoriser l'accessibilité à l'information que l'accessibilité géographique et financière. La Ville entend donc :

- assurer un soutien financier aux organismes reconnus;
- inciter les réseaux scolaire et parascolaire à jouer un rôle plus important dans l'éveil des jeunes à la culture;
- faciliter la circulation des œuvres et des produits culturels dans les lieux de diffusion des arrondissements;
- favoriser la présentation de spectacles, de produits et d'événements culturels sur l'ensemble de son territoire;
- appuyer les initiatives visant à faciliter l'accès aux arts et à la culture aux personnes à faible revenu;
- faire connaître les œuvres d'art public et multiplier les initiatives d'intégration de ces œuvres dans les projets de développement urbain;
- répondre aux besoins prioritaires en matière de développement des équipements culturels.

3.1.2

FAIRE du réseau des bibliothèques un instrument privilégié de développement culturel

Aux premières lignes de l'accessibilité, les bibliothèques publiques jouent un rôle fondamental de sensibilisation et de conscientisation aux arts et à la culture. Elles font partie intégrante de la qualité de vie de la population et favorisent l'identification, l'enracinement et l'intégration à sa communauté immédiate. Elles participent ainsi à l'ouverture des esprits à la connaissance, au savoir et à l'apprentissage.

En rendant accessibles à toutes et tous les technologies de l'information et des communications, les bibliothèques ouvrent des perspectives nouvelles sur d'autres cultures et d'autres mondes. Elles deviennent ainsi de précieux et essentiels auxiliaires de la mission culturelle municipale. Voilà pourquoi la Ville prévoit :

- compléter le travail de mise en réseau des bibliothèques;
- atteindre l'accessibilité universelle des collections;
- resserrer les liens de collaboration avec les partenaires culturels, sociaux, scientifiques et éducatifs;
- renforcer les rôles des bibliothèques comme lieux d'animation et de sensibilisation à la culture, aux arts et au patrimoine dans les différents arrondissements;
- prendre des mesures pour faire des bibliothèques de véritables outils d'intégration pour les communautés culturelles.

3.1.3

ACCROÎTRE les activités de communication

L'accès aux arts et à la culture dans toutes leurs formes d'expression nécessite que soit communiquée rapidement et régulièrement toute l'information visant à faire connaître au public les différentes activités proposées et à susciter son intérêt et sa participation.

Prioritairement, et afin de favoriser la circulation de l'information, la Ville entend :

- faire connaître la répartition des responsabilités entre les arrondissements et les services communs;
- accentuer les efforts de promotion et d'information sur la vie culturelle, tant à l'échelle municipale qu'à celle des arrondissements;
- soutenir les organismes pour qu'ils mettent en commun leurs outils de communication;
- élaborer une stratégie pour déployer une offre culturelle cohérente dans tous les arrondissements.

3.1.4

BONIFIER le soutien aux organismes de loisir culturel

Sous la responsabilité des arrondissements, les nombreuses activités de loisir culturel ouvrent les portes du monde des arts et de la culture, notamment aux jeunes. Souvent offertes par des organismes mandatés par la Ville ou ses arrondissements, ces activités sont pratiquées dans une multitude de lieux spécialisés ou polyvalents, répartis sur l'ensemble du territoire municipal. Le développement du loisir culturel demeure une priorité puisqu'il favorise l'éclosion de nouveaux talents, suscite la participation des artistes professionnels qui encadrent les activités et assure un plus grand accès de la population à la vie culturelle.

Vu l'importance de ce secteur d'activité, la Ville entend :

- consolider l'appui au loisir culturel;
- élaborer et appliquer un cadre d'intervention municipal en matière de loisir culturel;
- faciliter l'émergence de nouveaux projets de loisir culturel;
- inciter les organismes de loisir culturel à partager leur expertise.

3.1.5

ENCOURAGER l'action bénévole

Les bénévoles participent activement à la sensibilisation, à l'animation et au développement de la vie culturelle de la communauté. Ils sont engagés dans bon nombre d'organismes artistiques et culturels, autant au sein de conseils d'administration que dans la réalisation de certains projets, tels que des activités de financement.

La Ville de Québec veut appuyer et reconnaître l'engagement bénévole. Ainsi, en concertation avec le milieu, elle entend :

- permettre aux personnes qui œuvrent bénévolement au sein d'organismes culturels d'avoir accès à des sessions de formation et d'information;
- reconnaître l'apport des bénévoles au développement culturel.

3.2

Deuxième orientation : UNE VITALITÉ CULTURELLE SOUTENUE

La vitalité du milieu artistique et culturel de Québec ne se dément pas. Elle se manifeste, entre autres, par son excellence, son esprit innovateur et entrepreneurial, sa capacité de se renouveler ainsi que par la richesse et la diversité de l'activité artistique professionnelle. Qui plus est, les artistes, artisanes et artisans participent activement à l'épanouissement du loisir culturel et de la pratique amateur.

Cette vitalité doit être encouragée non seulement parce que l'apport de la culture et des arts à la société québécoise et à la communauté municipale a une valeur intrinsèque, mais aussi parce que, dans tous ses champs d'activités, la culture représente un des créneaux les plus porteurs de développement économique. L'apport de la culture à l'économie régionale est établi et documenté : l'investissement culturel est rentable et le dollar culturel contribue à diversifier les assises économiques de la capitale.

Il appartient à la Ville de Québec de contribuer, selon sa capacité financière et sa mission, au développement culturel pour en maximiser les retombées. Ce geste profitera à la communauté artistique, qui en vit, et aux générations montantes désireuses de demeurer à Québec ou de s'y établir de même qu'il assurera aux artistes, artisanes et artisans un milieu culturel qui réponde à leurs aspirations.

La Ville de Québec compte donc, en collaboration avec le milieu culturel et ses partenaires institutionnels, travailler à la réalisation de deux objectifs définis.

3.2.1

RENFORCER l'assise du milieu professionnel

Le milieu artistique professionnel a bénéficié jusqu'ici de plusieurs mesures municipales qui ont graduellement contribué à l'instauration d'un cadre structuré d'intervention. Ce cadre a favorisé la création, la production ainsi que la diffusion de biens et de services culturels de qualité reconnus bien au-delà des limites de Québec. Il convient donc d'adapter l'intervention municipale à la réalité de la ville en tenant compte des acquis, des progrès réalisés et du stade de développement des organismes. Ainsi, pour renforcer l'assise du milieu professionnel, la Ville entend :

- mettre en place un mécanisme de consultation permanent qui associe le milieu culturel professionnel aux actions de développement culturel de la Ville;
- conclure des ententes de partenariat avec les instances gouvernementales et d'autres institutions afin d'accroître l'efficacité des programmes municipaux;
- contribuer à la stabilité financière des organismes professionnels du territoire;
- renforcer l'appui aux organismes et aux entreprises culturelles en ce qui a trait aux projets de consolidation et de développement;
- poursuivre l'assistance technique et le soutien matériel en matière de logistique et de prêt d'équipements à l'occasion d'événements spéciaux.

3.2.2

APPUYER la création et l'innovation

Renforcer l'assise du milieu culturel professionnel favorise le développement et incite les artistes à demeurer parmi nous. Toutefois, il est souhaitable de consolider le tout par des mesures visant particulièrement à stimuler la création et l'innovation dans toutes les formes d'expression artistique.

Dans le cadre de ses programmes, actuels ou à venir, et de la collaboration avec ses partenaires, la Ville compte :

- soutenir les initiatives favorisant le développement de la relève;
- favoriser les courants émergents de la jeune création;
- appuyer les projets utilisant les pratiques novatrices et l'exploitation des perspectives offertes par les technologies de l'information et des communications;
- encourager les efforts et les actions des industries culturelles.

3.3

Troisième orientation : UNE IDENTITÉ PATRIMONIALE AFFIRMÉE

Québec possède une identité patrimoniale unique et reconnue, mais qui, bien qu'elle soit souvent tenue pour acquise, n'est pas garantie. Il appartient aux autorités municipales et à la communauté de rester vigilantes et de prendre tous les moyens pour assurer la pérennité de cet héritage. Consciente d'une telle fragilité, la Ville convient de l'importance de conserver, de mettre en valeur et de développer le caractère patrimonial particulier de Québec. Pour ce faire, elle entend prendre des engagements clairs.

3.3.1

CONSOLIDER les bases de l'intervention en matière de patrimoine

Le patrimoine de Québec – qu'il soit architectural, archéologique, ethnologique, vivant, historique ou autre – est un actif dont la mise en valeur demande une actualisation continue. À cause de son importance, de sa diversité et de la logique particulière que requiert sa gestion, à cause aussi du grand nombre d'acteurs qu'il interpelle, ce patrimoine mérite une réflexion spéciale qui permettra à la Ville de consolider les bases de son intervention en matière patrimoniale. Voilà pourquoi la Ville de Québec s'engage à :

- maintenir le partenariat avec les instances gouvernementales et les différents organismes afin d'accroître les interventions en matière de patrimoine;
- élaborer, en collaboration avec les forces vives du milieu, une politique municipale du patrimoine;
- redéfinir le cadre d'intervention en matière de commémoration;
- poursuivre les efforts de recherche pour approfondir et développer les connaissances touchant toutes les facettes du patrimoine et répondre aux nouveaux besoins en matière de gestion du territoire;
- assumer un rôle de leader dans la sauvegarde et la mise en valeur de lieux d'une valeur patrimoniale remarquable;
- soutenir les organismes du milieu patrimonial, notamment les sociétés historiques, dans la poursuite de leurs programmes et activités répondant aux attentes de la population.

3.3.2

Mieux FAIRE CONNAÎTRE pour mieux préserver et partager

L'acquisition des connaissances et la conservation des bâtiments et des monuments sont des éléments incontournables de la mise en valeur du patrimoine. À cet égard, il importe d'inciter la population, tout particulièrement les jeunes, à mieux connaître les richesses patrimoniales pour mieux les protéger. C'est ici que les actions de mise en valeur prennent tout leur sens, car elles permettent à la population de découvrir et de s'approprier son patrimoine.

La Ville de Québec est donc résolue à accentuer ses interventions de mise en valeur. Pour ce faire, elle entend :

- vulgariser les résultats des recherches menées dans le domaine du patrimoine, qu'elles soient de nature historique, archéologique, architecturale, ethnologique, toponymique ou autres;
- favoriser une plus grande fréquentation des lieux d'interprétation et centres d'exposition pour sensibiliser la population à l'importance des richesses patrimoniales du territoire;
- contribuer aux activités d'éducation et de sensibilisation au patrimoine menées dans le contexte des activités scolaires et parascolaires;
- rendre davantage accessibles au public les sources documentaires, les archives historiques, les collections d'objets muséologiques, les collections archéologiques ainsi que les œuvres d'art de la Ville.

3.4

Quatrième orientation : DES HORIZONS ÉLARGIS

Capitale de la Nouvelle-France, puis de l'Amérique du Nord britannique, ainsi que du Bas-Canada et du Québec, au carrefour de plusieurs courants d'influence, la ville de Québec est l'un des sites permanents de peuplement européen les plus anciens d'Amérique et le berceau de la civilisation française sur le continent. Québec est devenue un lieu symbolique de la culture québécoise. Cette dernière, avec l'apport des premières nations et des vagues successives d'immigrantes et d'immigrants, prend l'allure d'une fresque rappelant les femmes et les hommes qui lui ont forgé son caractère distinctif. Aujourd'hui et plus que jamais, la ville – second pôle d'immigration du Québec – se révèle une terre ouverte et accueillante.

Depuis la réforme urbaine de 2002, et à titre de capitale, Québec est entrée dans une ère nouvelle qui élargit les perspectives, entre autres dans le domaine culturel. La capitale affiche avec fierté et conviction ses racines. Elle échange sur la base de cette identité avec le plus grand nombre possible de cultures. Québec s'avère ouverte sur le monde, comme jamais elle ne l'a été. Pour continuer dans cette direction, la Ville entend agir en fonction de cinq objectifs stratégiques.

3.4.1

STIMULER le rayonnement culturel de la capitale

Le rayonnement de Québec est intimement lié à sa vie culturelle dont les artistes, les artisans et les artisanes sont les ambassadeurs. À titre de capitale, Québec doit être le reflet de la société québécoise, faire connaître la richesse culturelle de ses régions, mais également être ouverte et accueillante pour ne pas demeurer en marge des grands courants qui façonnent l'avenir de la planète. Puisque la culture demeure un puissant vecteur de communication et d'échange, la Ville entend :

- favoriser les initiatives d'échanges et de réseautage;
- poursuivre ses efforts d'intégration dans les réseaux d'échanges culturels nationaux et internationaux;
- positionner davantage le patrimoine unique de la capitale comme axe de développement;
- faire de Québec la capitale des régions, en soutenant, avec d'autres partenaires, les initiatives d'accueil et de découverte des artistes et des produits artistiques et culturels professionnels provenant de tout le Québec.

3.4.2

FAVORISER l'ouverture et la diversité culturelle

La culture s'impose comme un facteur incontournable de cohésion sociale. Elle repose sur une ouverture d'esprit et sur une meilleure connaissance des pratiques culturelles d'ici comme d'ailleurs. Ainsi, la culture influe sur les perceptions des gens et sur leur appréciation de l'importance d'entretenir des liens sociaux harmonieux.

Tout en reconnaissant l'apport des premières nations et celui des populations européennes qui ont contribué à son édification et à son développement, la Ville de Québec désire s'enrichir de la diversité culturelle et ethnique en accroissant sa capacité à attirer les personnes immigrantes et en les incitant à s'établir en permanence. La Ville de Québec veut favoriser le rapprochement entre les populations établies et les nouveaux arrivants et arrivantes. Elle entend donc :

- favoriser l'intégration d'artistes de toutes origines à la vie artistique et culturelle de la ville;
- poursuivre la sensibilisation de la population en stimulant la découverte et les échanges interculturels.

3.4.3

REDÉCOUVRIR les premières nations

Les premières nations, présentes dans la région depuis plus de 10 000 ans, sont étroitement associées à notre histoire depuis que Jacques Cartier a foulé le sol de la Nouvelle-France. C'est le cas particulièrement de la nation huronne-wendate dont le territoire est maintenant enclavé dans celui de la ville.

Les cultures des premières nations suscitent un intérêt grandissant auprès de la population, ce qui est attribuable à une plus grande ouverture d'esprit, à une connaissance actualisée du passé et aux initiatives de sensibilisation menées ces dernières années. On assiste non seulement à une véritable redécouverte de l'histoire mais aussi à une ouverture sur l'avenir.

La Ville de Québec est d'autant plus concernée par cette réalité qu'à titre de capitale, elle doit en témoigner et être exemplaire à cet égard. Bien qu'elle ne soit pas directement responsable de ce champ de compétence, la Ville de Québec entend néanmoins :

- soutenir les initiatives de rapprochement avec les premières nations;
- offrir sa collaboration pour favoriser la reconnaissance, la pérennité et le développement de la culture huronne-wendate.

3.4.4

ACCENTUER l'offre en tourisme culturel

Plusieurs destinations connaissent une croissance du tourisme culturel; Québec est du nombre. Sa clientèle présente un profil des plus variés. Certaines personnes recherchent des occasions d'apprentissage et de découvertes culturelles aux abords de sites historiques ou participent à des événements particuliers. D'autres sont attirées par la culture sans qu'elle soit le motif premier de leur venue à Québec, comme c'est souvent le cas des congressistes.

Le fort potentiel touristique de la capitale, déjà intensément exploité, pourrait profiter d'une meilleure promotion de l'offre culturelle. Les interventions municipales en matière touristique doivent concourir à la promotion d'une destination qui se démarque par son authenticité. En plus de poursuivre ses efforts en ce sens, la Ville entend :

- susciter et faciliter le réseautage des milieux culturel et touristique;
- mettre en valeur l'offre culturelle dans la promotion touristique de Québec;
- développer des outils de promotion du produit culturel.

3.4.5

CÉLÉBRER notre histoire

Les résidentes et résidents de la ville de Québec aiment célébrer leur histoire par des événements festifs rassembleurs qui leur permettent d'exprimer leur sentiment d'appartenance à l'égard de leur communauté. Certaines de ces manifestations contribuent même au développement et au rayonnement de la capitale aussi bien que du Québec.

Pour permettre aux citoyennes et citoyens d'afficher avec fierté les couleurs de leur histoire et de mettre en valeur la culture québécoise sur les plans local, national et international, la Ville de Québec entend :

- veiller à ce que le milieu culturel soit mis à contribution dans l'élaboration et la tenue de festivités à caractère historique dans l'ensemble de son territoire;
- répartir l'offre en matière de festivités afin que celles-ci se déploient dans un maximum d'arrondissements.

S'OUVRIR À LA CULTURE, C'EST S'AVENTURER EN PAYS PARFOIS INCONNU EN PRENANT LE
PARI D'EN REVENIR PLUS HUMAIN.

- JULIE STANTON



4.	LA MISE EN ŒUVRE

La *Politique culturelle* confirme la préoccupation de la Ville à l'égard d'un développement culturel global, qui ait un impact significatif sur la vie quotidienne des citoyennes et citoyens. Le développement culturel passe autant par une activité d'apprentissage d'un loisir, que par la participation à un projet artistique et l'engagement dans une association culturelle.



Cette politique renforce également la volonté de la Ville de maximiser le potentiel de création que recèle le milieu artistique professionnel et la reconnaissance de son impact positif sur la qualité de vie de la population. Elle fait également écho au désir légitime des artistes, des artisans et artisans de travailler et de vivre dans la capitale, en étant respectés et reconnus par la communauté.

Pour atteindre ces finalités, la *Politique culturelle* doit se traduire dans un plan d'action précisant les mesures à instaurer, les gestes à poser et les engagements à remplir dans un avenir défini. La Ville doit élaborer un plan d'action évolutif, définir ses règles de partenariat ainsi qu'arrimer sa politique et son plan d'action au processus budgétaire.

4.1 Élaborer un plan d'action triennal

Le Service de la culture élaborera un plan d'action triennal, actualisé annuellement, qui détaillera les actions à entreprendre à l'échelle municipale. Les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire feront de même à l'échelle des arrondissements.

Le plan d'action municipal et ceux des arrondissements comprendront un volet d'actions existantes mais qu'il conviendra de consolider pour les rendre plus efficaces. Un second volet sera composé d'actions à entreprendre au cours des prochaines années.

4.2 Définir les règles de partenariat

La Ville compte sur l'apport de nombreux partenaires – monde scolaire, institutions gouvernementales et paragouvernementales, intervenants socio-économiques – avec lesquels elle entend harmoniser son action dans le contexte d'initiatives complémentaires. Selon la situation, le partenariat pourra prendre la forme d'une mise en commun, d'un partage des responsabilités dans des créneaux définis, d'un soutien pour la prise en charge d'activités déléguées par un tiers. Il est également possible d'opter pour l'impartition totale de certains mandats.

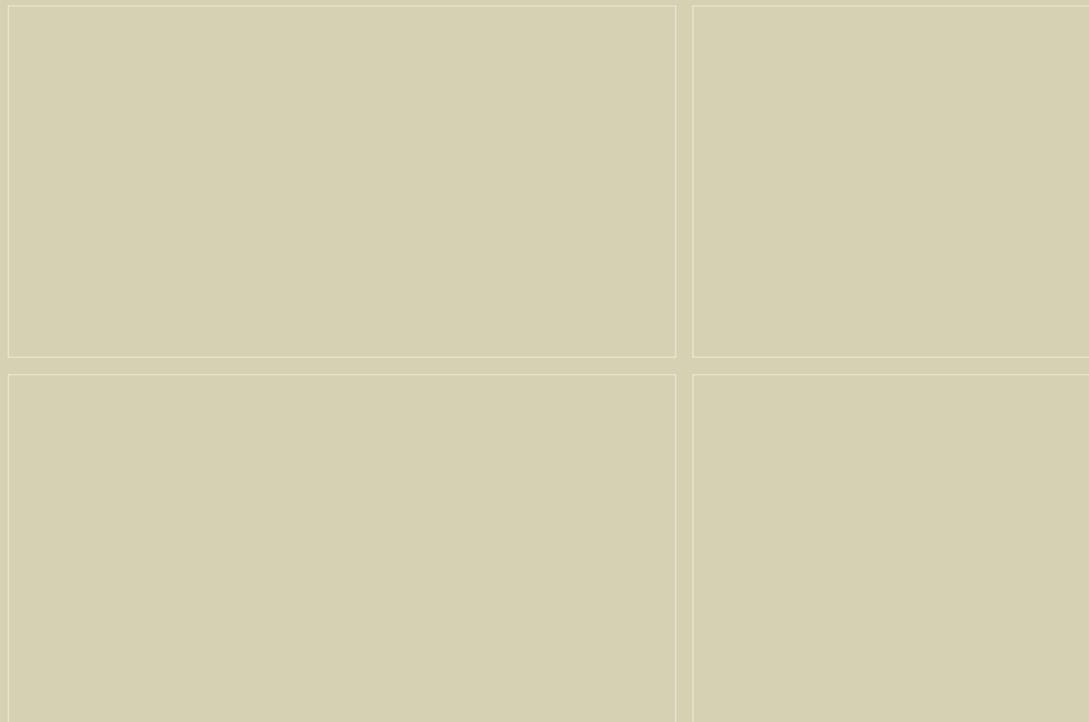
Déjà, toute la gamme des formules de partenariat est expérimentée à divers degrés sur l'ensemble du territoire municipal. Compte tenu du contexte nouveau issu de la consolidation de l'agglomération, le moment est venu d'évaluer le tout et de déterminer les modes de gestion les plus pertinents et efficaces au regard des objectifs de la *Politique culturelle* de la Ville de Québec.

LA MISE EN ŒUVRE

4.3

Arrimer la *Politique culturelle* et son plan d'action au processus budgétaire

Afin de réaliser la mise en œuvre de la *Politique culturelle*, le plan d'action devra être solidement arrimé au processus décisionnel et budgétaire de la Ville. Compte tenu des pratiques établies en ces domaines – particulièrement en ce qui a trait aux dépenses en immobilisations et à la gestion de la dette de la Ville –, le plan d'action triennal sera évolutif. Il sera mis à jour annuellement à la lumière des progrès réalisés, des changements qui s'opèrent dans notre environnement et des consensus dégagés quant aux objectifs à atteindre. Tant la population que le milieu culturel disposeront d'un outil dynamique de mise en œuvre, qui facilitera la détermination des priorités d'intervention en assurant la meilleure adéquation possible entre les besoins et les ressources disponibles.



LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : UN PROJET COLLECTIF



ANNEXE 1

Les séances d'information et de consultation et les audiences publiques

RENCONTRE D'INFORMATION POUR LES ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS

15 octobre 2002 Palais Montcalm (arr. de La Cité)

SOIRÉES D'INFORMATION

16 octobre 2002 École Samuel-De Champlain (arr. de Beauport)
17 octobre 2002 École Joseph-François-Perreault (arr. de La Cité)
22 octobre 2002 Centre municipal de Cap-Rouge (arr. Laurentien)
23 octobre 2002 Centre communautaire Michel-Labadie (arr. des Rivières)

SOIRÉES DE CONSULTATION

11 novembre 2002 Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery
12 novembre 2002 Arrondissement des Rivières
19 novembre 2002 Arrondissement de Charlesbourg
21 novembre 2002 Arrondissement de La Cité
21 novembre 2002 Arrondissement de Limoilou
27 novembre 2002 Arrondissement de Beauport
4 décembre 2002 Arrondissement Laurentien
9 décembre 2002 Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

AUDIENCES PUBLIQUES

12, 13 et 17 décembre 2002 Palais Montcalm (arr. de La Cité)

ANNEXE 2

Amis de la bibliothèque Étienne-Parent
Anima 21 inc.
Arrondissement de Beauport
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery
Assemblée spirituelle des bahá'ies de Québec
Association des Amis de la musique symphonique (AMS)
Association des créateurs et artisans de Sillery
Association des personnes handicapées de Charlesbourg inc.
(Service d'Autonomisation, d'Intégration et de Réadaptation
aux Adultes ayant un Handicap. inc.)
Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles
et des Marais du Nord
Association professionnelle des auteures et auteurs
de Québec-Chaudière-Appalaches
Boivin, Guy
Café des Arts
Centre d'art La Maison Jaune
Centre d'initiation au patrimoine - La Grande Ferme
Centre d'interprétation du parc de la Falaise et de la chute Kabir Kouba
Centre de céramique de Sainte-Foy
Centre de diffusion de théâtre jeunesse Les Gros Becs :
Théâtre de l'Aubergine, Théâtre du Gros Mécano, Théâtre des Confettis,
Théâtre de Sable
Centre de valorisation du patrimoine vivant
Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier
Centre URIEL
Chambre de commerce de Québec
Coalition des groupes de musique en émergence
Comité de sauvegarde de l'École n° 2 du rang Saint-Jacques
Comité des citoyens du Vieux-Québec
Commission consultative de la culture, des loisirs et de la vie
communautaire (Arrondissement de Charlesbourg)

Les organismes et les personnes qui ont déposé un mémoire

Commission consultative Femmes et Ville
Compagnie Marie Dumais
Concours de Musique du Québec et du Canada (Section Québec)
Conseil beauportois de la culture
Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches
Conseil de quartier Saint-Roch
Conseil des métiers d'art du Québec
Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ)
Corporation de la Salle Dina-Bélanger
Corporation du Moulin des Jésuites
Crescendo
Danses attitudes
Drapeau, Louise
École de cirque de Québec
École de danse Christiane Bélanger – Danse – Les Studios Cadences
École de danse de Québec
École de musique Arquemuse
Ensemble Nouvelle-France (ACMQVQ)
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
Fondation lyrique de Beauport
Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel
Fortin, Patrice
Forum permanent de l'industrie de la télévision, du cinéma
et du multimédia de Québec
Fusion Théâtre Neuf
Garon, Benoît
Gilbert, Bernard
Groupe Musique et Mascarade, Amadéus et cie

Groupes en arts médiatiques de la ville de Québec : Antitube,
La Bande Vidéo, Spirafilm, Vidéo Femme

Histoire plurielle (M. Alain Roy)

Institut Canadien de Québec

Langlois, André

Loisirs Lebourgneuf inc.

Loisirs Saint-Jean-Baptiste

Maison de la Musique de Sainte-Foy

Maison Routhier, centre d'arts textiles

Moreau, Paul

Mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge (Maison Blanchette)

Mouvement pour les arts et les lettres

Musée national des beaux-arts du Québec

Œuvres de la Maison Dauphine inc.

Organismes de la Table des Arts visuels du Conseil de la Culture des
régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

Plamondon, Louise – Marcoux, Pierre – Roy, Marie-Hélène

Premier Acte

Premier Mouvement enr. (Piano)

Québec Info-Musique inc.

Regroupement des Africains Résidants à Duberger-Les Saules (REGARDS)

Regroupement des Associations Francophones du Québec (Maison de la
francophonie)

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec

Robillard, Jean

Sabourin, Maurice

Simard, Jean-Gilles

Société artistique de la Haute-Sainte-Charles

Société artistique de Sainte-Foy

Société artistique de Charlesbourg

Société d'art et d'histoire de Beauport (Volet Arts visuels et expositions /
Volet histoire et patrimoine)

Société de généalogie de Québec

Société des écrivains (Section de Québec)

Société historique de Charlesbourg

Société historique de Québec

Société historique du Cap-Rouge

Table de concertation des organismes sociocommunitaires du territoire
du CLSC La Source, comté de Charlesbourg (TOSC)

Théâtre Arabesque - École de musique la Symphonie - L'Harmonie

Théâtre de la Bordée

Théâtre du Trident

Toupies Dance (Les Productions Josée Drouin)

Tout-Écran inc.

Troupe V'la l'Bon Vent

Union des écrivains et des écrivaines québécois

Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLS)

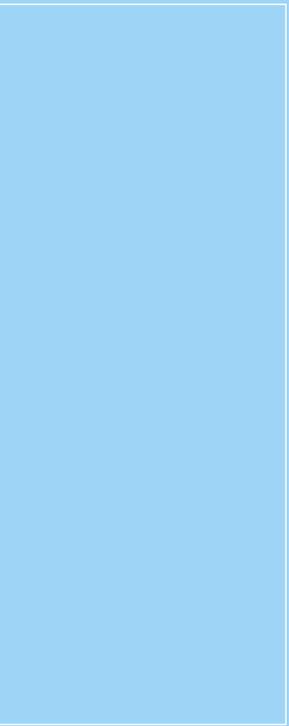
VIDERE - Association des artistes professionnels en art visuel de Québec

Violette, Dominique

LES CHAMPS DE LA CULTURE SONT SI VASTES ET SI NOMBREUX QU'UNE VIE ENTIÈRE NE SUFFIRAIT PAS À RÉCOLTER SES PRODIGIEUSES MOISSONS. MAIS SIMPLEMENT GOÛTER SES FRUITS PEUT NOURRIR L'ÂME LA VIE DURANT.

- JULIE STANTON







Réalisation : Service de la culture
Production : Service des communications
Février 2005
www.ville.quebec.qc.ca